

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des fêtes le 17 novembre 2020 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après avis du groupe de travail en date du 3 novembre 2020, adopte le règlement intérieur qui a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal.

LOTISSEMENT DU CABALIROS

Le Conseil municipal décide l'intégration de la voie du lotissement dans le domaine public et précise que cette voie portera la dénomination suivante « rue du Cabaliros ».

MAINTIEN DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A L'ECHELLE COMMUNALE

La loi organise le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) aux Communautés de communes. Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Nay, considérant que le territoire du Pays de Nay dispose d'un SCoT, cadre de référence au déploiement des politiques d'organisation, d'aménagement et de développement du territoire et que les PLU communaux déclinent les orientations et objectifs du SCoT à l'échelle infra communautaire, a pris, le 28 septembre 2020, une position de principe pour le maintien de la compétence communale le 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le Conseil municipal, décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes du Pays de Nay.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Le Conseil municipal décide de nommer M. André BIDEGARAY, représentant de la commune de BORDES au sein de cette Commission chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.

CANTINE SCOLAIRE

Le marché, pour la fourniture de repas en liaison froide, a été signé avec le prestataire La Culinaire des Pays de l'Adour pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, renouvelable une fois.

QUESTIONS DIVERSES :

Personnel : M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'une responsable des services techniques début janvier 2021.

Distributeur automatique de billets Place Jean Nouguès : il sera en service le 25 novembre 2020.

CCAS : Pour rappel, la distribution des colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus aura lieu le 12 décembre 2020.